

● ● ● ● **Commission
environnement et
transition énergétique n°8**

Lundi 20 novembre 2023

● ● ● ● **Ordre du jour**

- Présentation de la nouvelle politique Natura 2000 régionale
- Structuration de la gouvernance GEMAPI à l'échelle du bassin versant de la Truyère
- Présentation des structurations juridiques permettant le portage des projets de production d'énergie renouvelable (Par Noémie ZAMBEAUX – AuRA-EE)
- Rendu de l'audit énergétique du village d'entreprises (par SOCOTEC)
- Questions diverses



● ● ● ●

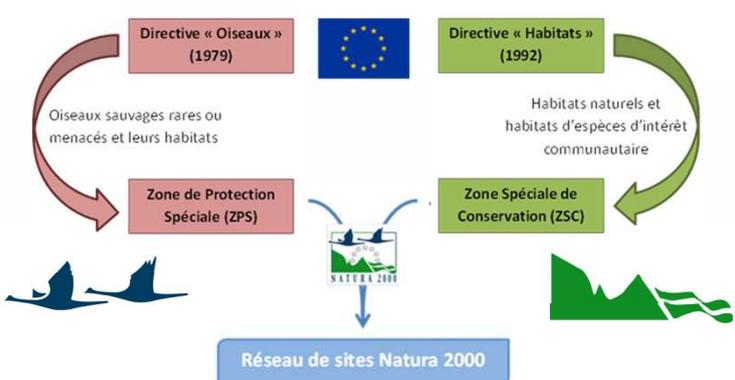
Présentation de la nouvelle politique Natura 2000 régionale

3

Service Agriculture Forêt Alimentation

● ● ● ● Rappel du contexte

Natura 2000 : deux directives, un réseau



Directive « Oiseaux » (1979)
 Oiseaux sauvages rares ou menacés et leurs habitats
 Zone de Protection Spéciale (ZPS)

Directive « Habitats » (1992)
 Habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire
 Zone Spéciale de Conservation (ZSC)

Réseau de sites Natura 2000

4

●●● Rappel du contexte

Natura 2000 : une nouvelle compétence de la Région

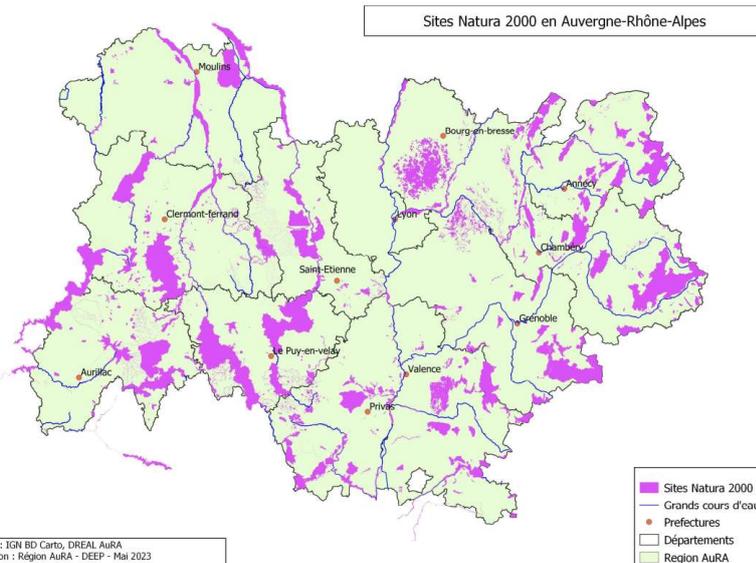
- Natura 2000 : **une politique européenne** cadrée en France par le Code de l'environnement et mise en œuvre par l'État jusqu'au 31 décembre 2022
- La Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « **loi 3DS** », a transféré la compétence Natura 2000 aux Régions à compter du 1er janvier 2023. **Les Régions deviennent ainsi Autorités administratives** des sites Natura 2000 terrestres
- L'État reste garant vis-à-vis de l'Union Européenne de la politique Natura 2000 en France :
 - ✓ désignation des sites,
 - ✓ rapportage auprès de la commission européenne,
 - ✓ instruction des évaluations des incidences.

5

●●● Les sites Natura 2000 en région AuRA

261 sites Natura 2000 en région Auvergne-Rhône-Alpes

- 938 450 ha
- soit 13,3% du territoire
- 83% de ZSC
- 17% de ZPS

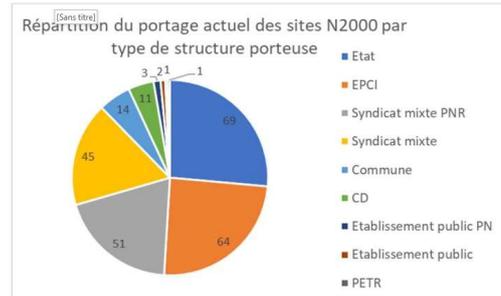
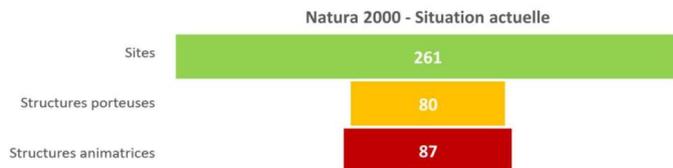


6

●●● Les sites Natura 2000 en région AuRA

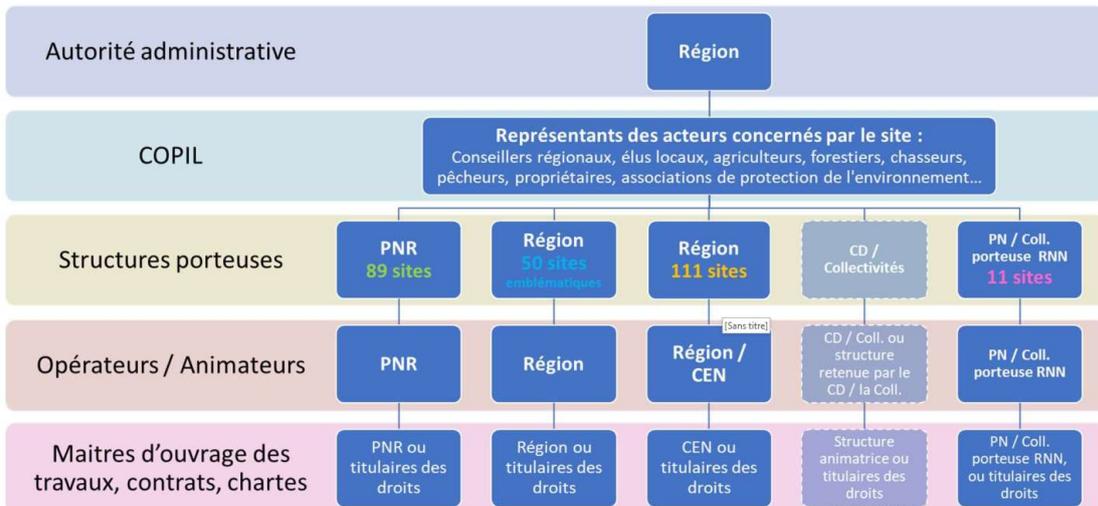
L'état des lieux mené par la Région

- Un nombre important de structures porteuses
 - 80 structures porteuses différentes, dont 50% ne portent qu'un site et 70% 1 ou 2 sites



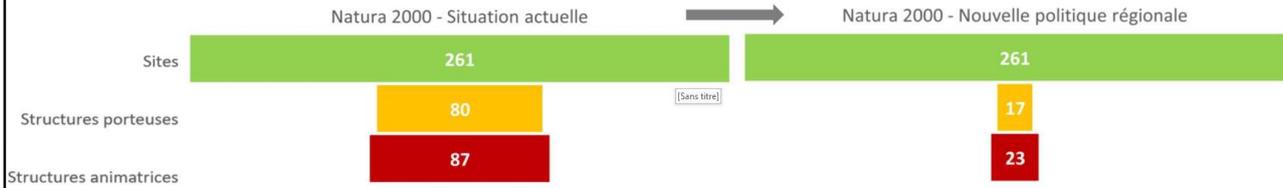
●●● Les sites Natura 2000 en région AuRA

La nouvelle organisation souhaitée par la Région



●●● Les sites Natura 2000 en région AuRA

La nouvelle organisation souhaitée par la Région



9

●●● Les sites Natura 2000 en région AuRA

5 objectifs pour la nouvelle politique Natura 2000 régionale

1. Maintenir les habitats en bon état de préservation et les effectifs des espèces protégées

Assurer les moyens :

- Une animation des sites N2000
- Une mise en œuvre des actions de connaissances
- Un renforcement des contrats et actions opérationnelles de préservation

2. Concilier les usages

- Préserver la biodiversité et le caractère exceptionnel des sites, tout en permettant les activités économiques, sociales et culturelles qui font vivre les territoires
- Dans l'action Région, veiller à ne pas financer des activités ayant une incidence significative sur les sites Natura 2000

3. Renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel

- Articuler et mutualiser les moyens et compétences entre les outils Natura 2000 / Parcs Naturels Régionaux / Réserves Naturelles Régionales / Espèces prioritaires
- Construire une approche cohérente avec les Espaces Naturels Sensibles, par un travail spécifique à mener avec les Conseils départementaux

4. Optimiser la gestion des sites N2000 pour améliorer l'efficacité de l'action publique

- Mutualiser le plus possible la gouvernance et la gestion des sites
- Simplifier les processus
- Mutualiser les expertises

5. Faire connaître

- Sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité
- Valoriser un patrimoine riche et varié reflet de la diversité régionale

10

●●● Les sites Natura 2000 en région AuRA

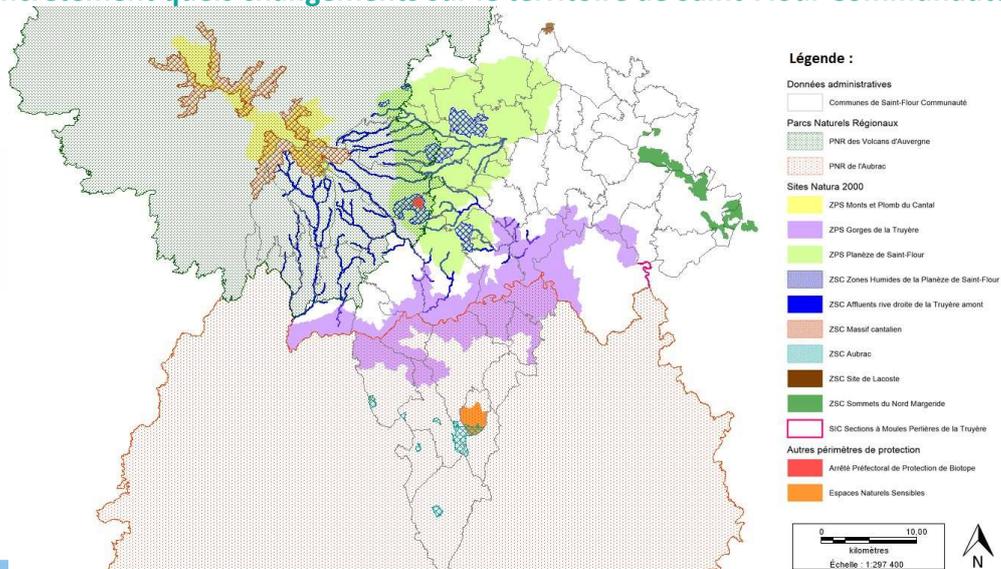
Les principales modalités de déploiement

- Les structures porteuses actuelles peuvent demander à conserver le portage et l'animation des sites Natura 2000 dont elles ont la charge aujourd'hui, si le contexte local se justifie et sous réserve qu'elles en assurent le financement
- Souhait que les élus locaux restent impliqués dans les comités de pilotage des sites Natura 2000 en tant que membres ou présidents
- Deux vagues de déploiement : 1^{er} janvier 2024 et 1^{er} janvier 2025, pour faciliter la transition. Les sites de la deuxième vague restent animés en 2024 par la structure porteuse/animatrice actuelle, avec les crédits 2024 FEADER(63%) et Région (37%) de soutien à l'animation Natura 2000
- A partir de 2025 c'est le FEDER qui sera mobilisé par la Région pour le financement de l'animation Natura 2000 (mais les taux de financement ne sont pas encore connus).

11

●●● Les sites Natura 2000 en région AuRA

Concrètement quels changements sur le territoire de Saint-Flour Communauté ?



12



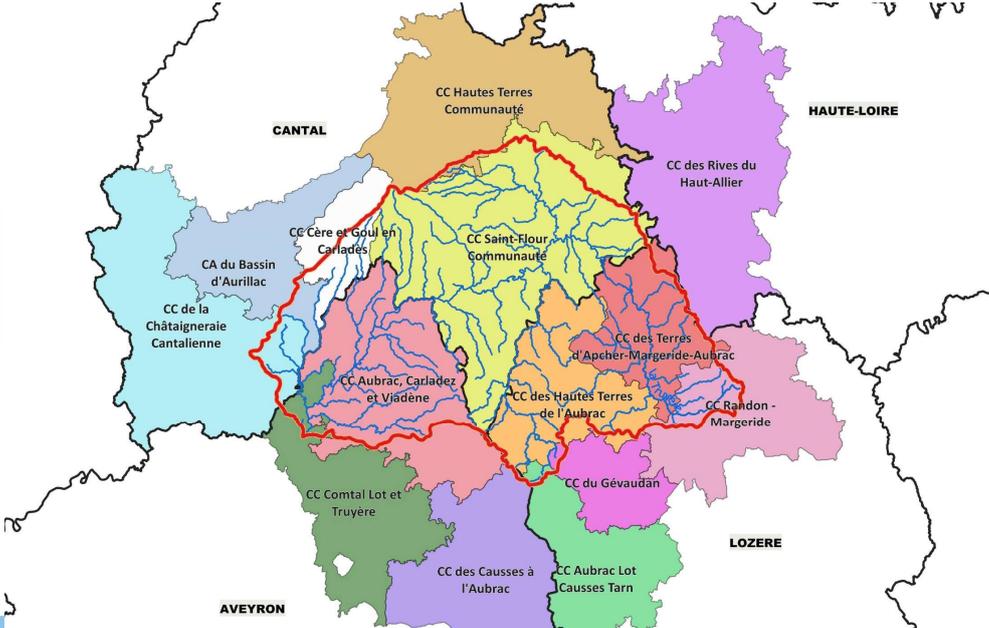
● ● ● ●

Structuration de la gouvernance GEMAPI à l'échelle du BV de la Truyère

13

Service Agriculture Forêt Alimentation

● ● ● ● Rappel du contexte territorial



The map displays the following intercommunalities (CC) within the basin:

- CC Hautes Terres Communauté
- CC des Rives du Haut-Allier
- CC Cère et Gouli en Carladès
- CC Saint-Flour Communauté
- CA du Bassin d'Aurillac
- CC de la Châtaigneraie Cantalienne
- CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac
- CC Aubrac, Carladéz et Viadène
- CC des Hautes Terres de l'Aubrac
- CC Randon - Margeride
- CC Comtal Lot et Truyère
- CC du Gévaudan
- CC des Causses à l'Aubrac
- CC Aubrac Lot Causses Tarn

14

●●● Rappel du contexte territorial

13 EPCI concernés par le bassin versant de la Truyère

- 4 EPCI représentent 86% du bassin en superficie et 90% de sa population
- 9 EPCI représentent 99% de la superficie du bassin versant et 99,6% de sa population

EPCI-fp	Dépt	Communes de l'EPCI dans le BV	Surfaces de l'EPCI dans le BV (km ²)	% superficie dans le BV	Population de l'EPCI dans le BV	% population dans le BV
CC Saint-Flour Communauté	15	51	1250.3	38.0%	23455	42.9%
CC Aubrac, Carladez et Viadène	12	20	655.9	19.9%	8809	16.1%
CC des Hautes Terres de l'Aubrac	48	17	511.4	15.5%	5402	9.9%
CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	48	20	408.1	12.4%	11505	21.0%
CC Randon - Margeride	48	9	111.8	3.4%	573	1.0%
CC Cère et Goul en Carladès	15	11	111.0	3.4%	1041	1.9%
CC de la Châtaigneraie Cantalienne	15	9	89.0	2.7%	1826	3.3%
CC Comtal Lot et Truyère	12	4	57.7	1.8%	894	1.6%
CA du Bassin d'Aurillac	15	5	51.3	1.6%	996	1.8%
CC Hautes Terres Communauté	15	4	19.5	0.6%	209	0.4%
CC Aubrac Lot Causses Tarn	48	2	14.6	0.4%	0	0.0%
CC du Gévaudan	48	3	10.1	0.3%	5	0.0%
CC des Causses à l'Aubrac	12	2	2.3	0.1%	0	0.0%
TOTAL		157	3293	100%	54715	100 %

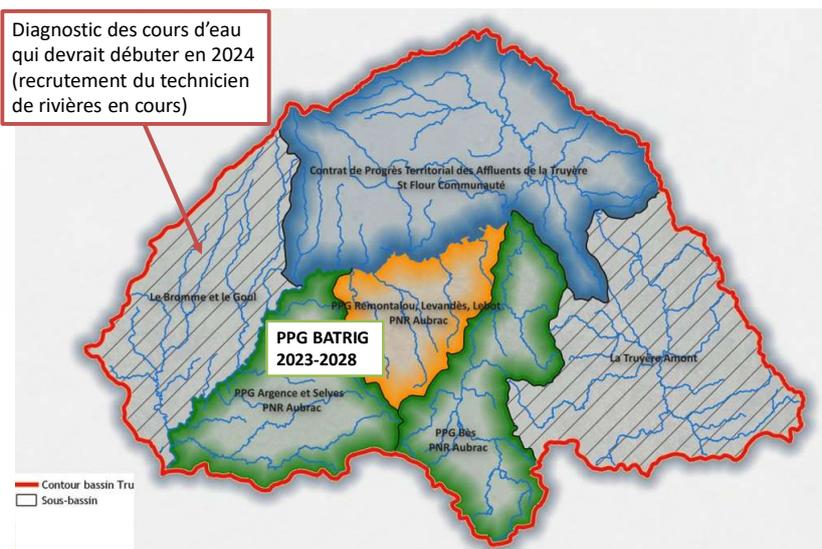
15

●●● Rappel du contexte gemapien

Bilan de l'exercice actuel de la GEMAPI

- 1 contrat de progrès territorial et 3 PPG en cours
- 1 PPG en émergence sur le Bromme et le Goul
- Truyère amont dépourvue d'outils de gestion des cours d'eau
- 7 EPCI exercent la compétence GEMAPI en propre

Diagnostic des cours d'eau qui devrait débuter en 2024 (recrutement du technicien de rivières en cours)



●●● Les scénarii étudiés

Analyse points forts/points faibles

Scénarios	Points forts	Points faibles
1 – Entente à 9	<ul style="list-style-type: none"> Facilité de mise en œuvre via des conventions de coopération Pour les EPCI : maîtrise directe des dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> Lourdeur du fonctionnement à 9 Risque de blocage >> risque juridique Non adapté à la mise en œuvre de la compétence GeMAPI Pas d'instance de gouvernance décisionnelle
2 - Conventions bipartites EPCI / EPTB du Lot	<ul style="list-style-type: none"> Facilité de mise en œuvre via des conventions de coopération Pour les EPCI : maîtrise directe des dépenses 	Dispositif non pérenne >> Ne constitue pas un scénario d'organisation de la gouvernance
3 - Transfert ou délégation à l'EPTB	<ul style="list-style-type: none"> Dispositif déjà mis en place, reproductible et pérenne Gouvernance du BV Truyère via le comité syndical de l'EPTB 	Question de faisabilité politique compte tenu de la position des EPCI
4 - Création d'un Syndicat BV Truyère	<ul style="list-style-type: none"> Structure dédiée à la gestion du grand cycle de l'eau sur le périmètre du BV Truyère Organisation et gouvernance pérennes via le Comité syndical 	<ul style="list-style-type: none"> Procédure de création du syndicat mixte assez lourde Difficulté d'une gestion unifiée avec les 9 EPCI / nombreuses variantes possibles ?

●●● Les scénarii étudiés

Analyse multicritères

SCENARIOS	1. Exercice direct par les EPCI		2. Création Syndicat Bassin Truyère	3. Transfert ou délégation à l'EPTB Lot
	Situation actuelle	1.1 Entente		
1. Cohérence technique et hydrographique	--	+ -	++	+(+)
2. Faisabilité de mise en œuvre	+	+	+ -	+ -
3. Sécurité juridique et pérennité	-	+ -	+	+
4. Gouvernance échelle BV	--	-	+	+ -
5. Proximité	+	+	-	-
6. Financier	--	-	+	+
TOTAL	- 5	0	4	2

●●● Suite de la démarche

Lancement de la phase 3 de l'étude : développement du scénario retenu et accompagnement technique, juridique et financier de sa mise en œuvre

• Juridique :

- ✓ Rédaction des actes administratifs,
- ✓ Modes de représentation des membres et règles de fonctionnement, notamment pour les prises de décision,
- ✓ Détail des procédures à suivre et du calendrier,
- ✓ Modèles de délibération

• Organisationnel et technique :

- ✓ Définition des moyens humains et techniques à mobiliser,
- ✓ Organisation et fonctionnement

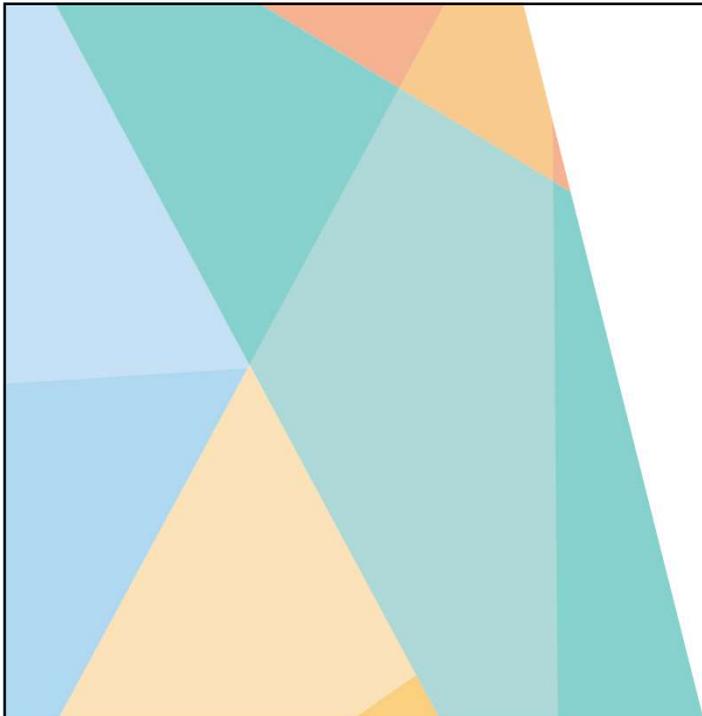
• Financier : maquette financière détaillée (sections d'investissement et de fonctionnement)

19



Questions diverses

20



**Merci de
votre attention**

● ● ● ●

Temps d'échanges

Service Environnement et Transition Énergétique

21